

RAPPORT DU MAIRE

DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA



Photo : Jean-François Lajoie

Alexandrines, Alexandrins,

Présenté lors de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2026
Référence : résolution 2026-142

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier annuel de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Le rapport financier annuel de la municipalité a été présenté par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. de Saint-Pascal et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2026.

Résultats financiers

Revenus totaux	6 233 912 \$
Charges totales :	(6 178 801 \$)
Conciliation à des fins fiscales	1 011 147 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	1 066 258 \$

Ce surplus est le résultat de revenus supplémentaires non prévus (par exemple, les droits de mutation et les ventes de terrains industriels), mais également d'une économie liée aux départs ou à l'absence d'employés dans les différents services et à des projets non réalisés en 2025.

Investissements réalisés en 2025

Au cours de l'année 2025, la Municipalité a notamment réalisé les investissements suivants :

Équipement incendie	295 877 \$
Dodge Ram 2021 pour travaux publics	37 585 \$
Ford F550 2005 pour service incendie	34 449 \$
Pompe usine eau potable	22 778 \$
Thermopompes pavillon sportif	15 449 \$
Terrain pickleball	15 065 \$

Ces investissements totalisent : 421 203 \$.

Le niveau d'investissement réalisé cette année demeure relativement faible, et la population devra s'attendre à des investissements plus importants au cours des prochaines années afin de permettre la mise à niveau et l'entretien des bâtiments municipaux.

Endettement

La dette nette à long terme de la Municipalité s'élève à 2 926 135 \$ au 31 décembre 2025, ce qui correspond à un ratio d'endettement de 47 %. Un tel ratio, étant inférieur à 100 %, est considéré comme faible. Cette dette est principalement liée au financement des infrastructures municipales, lesquelles procurent des bénéfices aux citoyens sur plusieurs années.

Une gestion de l'endettement prudente combinée à une recherche rigoureuse de financement permettra de soutenir les projets structurants à venir tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Rapport de l'auditeur indépendant

L'auditeur indépendant a confirmé que les états financiers de la Municipalité présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2025, à l'exception d'une réserve relative à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service de certaines immobilisations. Cette réserve découle de l'application d'une nouvelle norme comptable, applicable à l'ensemble du secteur municipal, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de la présence d'amiante dans les bâtiments municipaux.

Conclusion

Le rapport financier au 31 décembre 2025 reflète fidèlement la situation de Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Il met en évidence le faible niveau d'endettement ainsi que la saine situation financière dont nous bénéficions aujourd'hui. Le conseil municipal entend poursuivre sur cette voie en continuant d'investir dans la consolidation de nos infrastructures, afin d'assurer des services de qualité à la population, tout en respectant la capacité de payer des contribuables et en maintenant une gestion exemplaire des fonds publics.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil, la direction générale ainsi que l'ensemble des employés municipaux pour leur engagement et leur contribution essentielle au dynamisme et au bon fonctionnement de notre municipalité.

Nicolas Bradette
Maire

